



## Compte rendu de l'audience bilatérale CFDT /DG-C2 *Un petit lifting pour CYBELE*

Le déploiement de la carte Cybèle a été le feuilleton de ce début d'été. Il faut dire que cette opération s'est faite dans la plus grande précipitation et sans explication de la part de l'administration. Le chef du bureau C2 a convenu que quelques mois lui ont manqué afin de permettre une totale maîtrise de la question. Les raisons de ce dysfonctionnement nous ont été données :

- La carte Cado n'est plus fabriquée et n'est plus remplaçable, il sera donc impossible à l'administration d'en équiper les futurs stagiaires.
- La loi impose déjà la norme RGS\*\* ( portée par la carte Cybele ) pour accéder à la PNIJ ( Plate-forme Nationale des Interceptions Judiciaires ). Ainsi, les collègues du SNDJ en ont un besoin extrêmement urgent.

### Allons à l'essentiel : modification des CGU & de la note de service

Si vous avez suivi le feuilleton, les organisations syndicales dans leur ensemble avaient relayé les questions légitimes des agents des Douanes face au document sur lequel il leur était demandé d'apposer leur signature; les fameuses CGU ( Conditions Générales d'Utilisation ). On pouvait en effet y lire que la société Certinomis pouvait exploiter les adresses mails des douaniers à des fins commerciales ( art 8.3 ) et la lecture des articles 3 et 4 laissait planer des doutes sur les responsabilités de chacun.

### Ré-écriture de l'article 8.3 des CGU

Pour la CFDT, cet article était le point d'achoppement de cet engagement; il était bien sûr hors de question de laisser Certinomis utiliser à des fins commerciales nos adresses mail douane. Le bureau C2 a entendu cette demande et a obtenu l'accord de tous les partenaires pour la modification de cet article 8,3. De nouvelles CGU vont donc parvenir dans quelques heures aux agents des Douanes avec les modifications.

### Conditions d'attribution de la carte Cybele

La carte Cybele étant une carte d'identité numérique ( lire ci dessous ), il était à l'origine prévu de la déployer contre présentation d'une CNI ou d'un passeport. Il faut savoir que sur ce point, les TSI des Douanes ont interpellé la direction Générale et ont obtenu que l'obtention de la carte Cybèle se fasse sur présentation de la Commission d'Emploi.

### Rédaction d'une note de service

La CFDT a demandé des explications sur les points 3 et 4.1.

Pour la CFDT la responsabilité administrative des agents n'est engagée que face à leur employeur:

« la Douane ». De même, la notion de « prise de mesure pour assurer la sécurité des postes informatiques » nous semblait peu claire.

Afin d'éclaircir ces points, une note de service sera publiée en fin de semaine.

## Cybele pour les nuls !

Il n'est pas de notre rôle d'expliquer la mise en place d'un nouvel élément de l'architecture informatique douanière. Pour autant, pour que chacun puisse comprendre les enjeux de cette nouvelle carte, en voici les grandes lignes :

Cybèle est une carte respectant la norme RGS\*\*, norme imposée par la loi pour permettre la signature électronique des documents administratifs. Cette norme, écrite par l'ANSI ( Agence Nationale de Sécurité des Systèmes Informatiques ), rattachée auprès des services du Premier ministre, a fait l'objet d'un passage de marché public remporté par la société Certinomis ( filiale de La Poste ) pour son déploiement au sein du ministère de l'Economie et des Finances et en particulier de la Douane.

- Alors que la Carte Cado permettait simplement de se connecter aux applications douanières, Cybèle ira beaucoup plus loin puisqu'elle sera une véritable carte d'identité numérique, et comme toute pièce d'identité il faut en faire individuellement la demande.
- La mise en place de la norme RGS\*\* implique des règles de sécurité informatique ( partie Technique ), mais aussi des règles procédurales strictes ( normalisation des conditions d'attribution, de gestion et d'utilisation )
- Le réseau des 150 TSI douaniers a obtenu des compétences supplémentaires en matière de sécurité informatique. Nos TSI ont tous suivi la formation qui leur donne (dans le contrat Certinomis) le statut de Mandataire. Cette évolution est notable, puisque dans le cadre de la carte Cado, les liens entre les agents et les services informatiques passaient par la VH avec beaucoup de déperdition. Enfin, ce sont nos TSI qui nous enregistreront et nous remettront contre présentation de la commission d'emploi, nos futures cartes Cybèle.

## Conclusion : Cybèle, plus sereine

La ré-écriture du point 8.3 des Conditions Générales d'Utilisation et la note de service explicative devraient permettre de déployer avec plus de sérénité la carte Cybèle.

Le réseau des TSI douaniers est partie prenante du dispositif, ce qui est pour nous un gage de sécurité.

Cette norme RGS\*\*, qui nous est imposée par la loi, va entraîner des modifications importantes de nos habitudes. Outre le fait qu'elle permettra l'accès à certaines données et procédures gérées sur le plan interministériel, elle permettra aussi de signer électroniquement les Procès Verbaux et tous documents officiels.

On arrête pas le progrès. Heureusement ou pas? A vous de choisir.

La CFDT Douane souhaite de bonnes vacances à tous ceux qui ne sont pas encore partis!

*Paris, le 19 juillet 2016*